

R.E.N.A.R.D.

De : "R.E.N.A.R.D." <association-renard@orange.fr>
À : "Enquete PLUI" <enquetePLUI@valeurope-san.fr>; "Association RENARD" <association-renard@orange.fr>
Envoyé : vendredi 13 novembre 2015 19:55
Objet : Le vieux chene de Chessy, protection des arbres et haies dans le Val d'Europe

A ajouter dans le registre d'enquête publique, merci.



Bonsoir,

J'envoie, comme vu avec le commissaire-enquêteur, nos observations sur la protection du vieux chêne de Chessy.

Aussi étonnant que ça puisse paraître les auteurs du PLUI du Val d'Europe avaient omis de protéger cet arbre.



Photo prise du gros chêne prise le 13 novembre 2015. Il abrite probablement dans ses cavités des chiroptères. Nous prévoyons des inventaires au printemps prochain.



Il était déjà là en 1907, on lui donnait 400 ans en 2010.

Nous demandons donc que cet arbre soit, dans le PLUI, protégé par une trame Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

article L130-1 (extraits) : *Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres Ier et II du titre Ier livre III du code forestier.*

Nous confirmons la même demande pour les boisements dans la ZAC de Courtalain à Magny-le-Hongre.

Compte-tenu de cet omission nous demandons qu'un inventaire des arbres et des boisements soit établi au Val d'Europe dans le but de préserver les éléments intéressants par ce même classement en L130-1 du CU.

Cordialement.

Philippe ROY

Association R.E.N.A.R.D.

<http://www.renard-nature-environnement.fr/>

mèl : association-renard@orange.fr

groupe : groupe-association-renard@yahogroupes.fr

Tél. : 01 60 28 03 04

Fax. : 09 72 52 59 63

le Bois Briard

3 rue des Aulnes

77680 ROISSY-EN-BRIE

Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680

Roissy-en-Brie

Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88

Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

Habilité à participer aux débats sur l'environnement au titre de l'article L143-1 du code de l'Environnement